

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Diane L. Beaulieu, Melissa Beaulieu, Cindy Beaulieu, Marc Beaulieu	Numéro de permis 2015423	Date d'inspection Le 08 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas		Numéro de téléphone (506) 235-2942	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 juin 2022	
Commentaires : Les éducatrices sont présentement en formation.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Je recommande le renouvellement du permis.</p> <p>Un plan pour la formation du curriculum a été remis.</p> <p>La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.</p>

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mars 2022

Date

original signé par
Mélissa Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mars 2022

Date